



Remarques

de la commission Sociale et Culturelle

concernant

**Le projet de révision du plan directeur
communal - PDCom**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,

Le bureau du Conseil Général a demandé à la CSC d'adresser à la municipalité des remarques et des propositions concernant le « projet de révision du plan directeur communal – PCDom ».

La commission sociale et culturelle s'est réunie le lundi 2 septembre 2019 pour l'examen de ce projet. M. Clivaz, conseiller municipal en charge du dicastère Urbanisme et Mobilité et M. Kempf, Chef du service ont présenté de manière très complète l'ensemble du PDCom en faisant ressortir les éléments ayant un lien avec le domaine social ou culturel.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et la qualité des informations fournies.

Pour l'examen du projet de révision du plan directeur communal - PDCom, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Vice-président : Juillerat Olivier

Rapporteur : Amos Jérôme

Membres : Gianadda Isabelle
Jacquier Michael
Mukuna Gabriel
Pallara-Paladini Chantal
Pfister Brigitte
Schüpbach Pierre
Stalder Thierry

Suppléant: Betchov Denise

Document de travail à l'usage du Conseil général

II Remarques de la commission

La commission sociale et culturelle a entendu avec intérêt la présentation de M. Kempf et M. Clivaz. Elle reconnaît l'immense travail accompli depuis plusieurs années et sur plusieurs législatures concernant le plan directeur communal. La commission a également été impressionnée par l'ampleur du document révisé ainsi que par sa qualité et son exhaustivité.

Toutefois certains membres ont été interpellés par le message du conseil municipal. En effet, nous avons compris que le document entrerait en vigueur indépendamment des différentes remarques du conseil général. Et dès lors, les quatre membres du groupe PDC ne comprenaient pas l'intérêt de faire des remarques sur ce rapport ni de donner un préavis de vote et se sont donc abstenus. Les membres du PLR, des Verts, de l'AdG et de l'UDC ont cependant compris que cette démarche s'inscrit plutôt dans un désir d'enrichir et de compléter le document existant. Ainsi ils trouvent opportun de consulter le Conseil général à ce stade puisque le PDCom a pour objectif de lier les autorités communales exécutives et législatives autour d'une vision de développement du territoire.


La commission mesure l'importance du projet et ne souhaite pas compromettre la valeur du travail fourni et propose les quelques remarques ci-dessous :

- La commission a été surprise de voir l'importance de l'aménagement du territoire sur des aspects purement sociaux tels que le mélange des populations, des générations ainsi que la qualité de vie pour tous. Dans ce sens, la CSC trouverait intéressant de préciser que la « politique foncière active » peut non seulement concéder des droits de superficie à des privées mais peut également les attribuer à des coopératives de logement, toute en fixant certaines exigences. (ref. p. 46, Stratégie Urbaine, U7)
- La CSC trouve extrêmement important que le plan directeur communal se calque sur les futurs plans de l'Agglo Valais Central. La mobilité douce en fait partie intégrante, en particulier les liaisons pour les vélos et piétons aussi bien que les transports publics.
- La CSC approuve également la vision de la PDCom qui consiste à maintenir un centre-ville attractif d'un point de vue culturel et commercial par exemple en limitant limitations des zones de centre d'achat, et en renforçant les entreprises de proximité (commerces locaux). (p.25, Section B2, Stratégie économique).
- La CSC approuve l'idée de préserver les coteaux viticoles, arboricoles, herbagers ainsi que la volonté de conserver les caractéristiques de ce paysage dans les zones à bâtir (mur de pierre sèche etc.
- La CSC apprécie la stratégie qui vise à ce que les sites d'activité doivent être localisés et organisés selon leur spécificité (secteurs industriels, secteurs à sensibilité paysagère, installation de la bonne entreprise au bon endroit etc).
- La CSC apprécie également la stratégie touristique basée sur le respect de la population, de la culture, de l'environnement et de la nature, notamment par une offre diversifiée et optimisée.
- Section B6, Stratégie urbaine, p. 45 : La CSC salue l'importance qui est donné aux recommandations du projet ACCLIMATASION. Une urbanisation de qualité se doit de préserver « la nature en ville » avec ses espaces verts, son patrimoine arboré, ses points d'eau, et ainsi « atténuer localement les effets du réchauffement climatique. » Les jardins potagers sont également à intégrer dans ce concept.

La commission remercie la municipalité et attend avec intérêt ses réponses d'ici au 3 octobre 2019. Elle présentera ensuite son rapport final pour le 24 octobre 2019.

Le président :

Christian Mirailès



Le rapporteur :

Amos Jérôme



Sion, le 2 septembre 2019

Document de travail à l'usage du Conseil général